



Le Marché d'Intérêt Local

UN OUTIL AU SERVICE
DES PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION

Le Marché d'Intérêt Local



« 1% »

En Meurthe-et-Moselle, seulement 1% de la consommation en produits agricoles est couverte par de la production locale (2% en moyenne au national et 0,9% sur l'aire urbaine de Nancy). ➡➡

(MIL) est un projet structurant infrarégional porté par la **Métropole du Grand Nancy** en collaboration avec ses partenaires des **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT*) de Meurthe-et-Moselle**.

La **Métropole du Grand Nancy** a le rôle d'ensemblier dans la mise en œuvre du futur MIL. Ce projet émane d'une volonté politique forte d'accélérer la résilience alimentaire du territoire afin de **nourrir sainement et durablement tous les citoyens** en favorisant :

La **relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation** dans les territoires ainsi que les synergies et les projets concertés sur le territoire de Meurthe-et-Moselle ;

La **mobilisation de l'ensemble des politiques publiques** : développement économique, solidarité, transition énergétique & climatique, santé, déchets, eau, formation, innovation et R&D...

L'anticipation et la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire en vue des prochaines crises (économiques, sociales, climatiques et politiques) qui pourraient menacer notre sécurité alimentaire.

La Métropole souhaite s'investir dans la transition alimentaire de nos territoires en créant un **Marché d'Intérêt Local (MIL)**, lieu physique de regroupement de produits alimentaires, de **proximité**, de **qualité** et **respectueux de l'environnement**.

L'enjeu est ici de **soutenir des filières alimentaires** créatrices de valeur (valeur ajoutée, emplois, innovations...), permettant en retour d'investir les synergies entre l'alimentation et les autres politiques locales : aménagement, santé publique, éducation, énergie-climat...

La **Métropole du Grand Nancy** est lauréate de l'Appel à projets Programme National pour l'Alimentation en partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.



* Les PAT, à l'initiative du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, sont des démarches de terrain, volontaires, collectives. C'est un rassemblement des acteurs intéressés par la question de l'alimentation, qui se regroupent, qui établissent un diagnostic du territoire et qui cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.



Leviers de valorisation pour votre activité



1 | QUALITÉ ET TRAÇABILITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

- Maîtrise de la filière **du producteur à la livraison** (assurer la sécurité alimentaire et la traçabilité)
- **Amélioration de la nutrition** des consommateurs et du bien manger pour tous
- **Produits du territoire, certifiés de qualité** (Bio, IGP, AOP, Label Rouge, Haute Valeur Environnementale) et respectant la loi EGALIM**
- Produits frais, bruts, transformés, déshydratés, sous-vide, en bocaux, en conserve, surgelés, etc...
- Conditionnement et quantité adaptables à vos besoins
- Produits moins dépendants des cours internationaux et autres aléas d'approvisionnement avec une visibilité à plus long terme

Le MIL proposera des **services mutualisés de commandes**, de **préparation** et de gestion des **livraisons** de produits alimentaires.

Des services de **transformation** pour les professionnels de l'alimentation seront également proposés sur différents sites dédiés.



Les fonctionnalités

1 | STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ALIMENTAIRES

- Favoriser les **nouvelles filières**, accompagner celles qui sont déficitaires
- Créer des **emplois** répondant aux enjeux économiques du territoire
- Accompagner les besoins en **formation** et renforcer l'attractivité des **métiers de l'écosystème alimentaire**
- **Soutenir l'innovation** et les start-ups foodtech du territoire

2 | LIVRAISONS ET SERVICES

Cet outil infrarégional sera composé d'une **plateforme physique de commercialisation et de services** incluant toute la chaîne logistique (de la préparation des commandes à l'expédition ou en cash&carry), pouvant être combinée à une plateforme digitale.



** Loi du 30 octobre 2018 : depuis 2022, la restauration collective doit s'engager sur au moins 50 % de son budget dédié à l'achat de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. D'ici 2024 le pourcentage passera à 60% pour les produits de la pêche et carnés (viande, volaille).



Vous êtes futurs acteurs du Mil en tant que



FOURNISSEURS DE :

- **Denrées** : agriculteurs, coopératives, entreprises agro-alimentaires ...
- **Services** : logisticiens, cash&carry, commerce de gros...

ACHETEURS DE :

- la **restauration** hors domicile
- la **restauration traditionnelle**
- **grandes et moyennes surfaces** généralistes et spécialisées
- **commerces de bouche** (artisans boulangers, bouchers, charcutiers, primeurs...)
- l'**alimentation solidaire**

AINSI VOUS CONTRIBUEZ À :

- **Valoriser la production locale** et l'économie agricole
- Favoriser la contractualisation pour **sécuriser** les volumes et les prix
- Acheter **responsable**
- Agir pour la **transition alimentaire**
- **Diversifier** le sourcing
- **Garantir** l'approvisionnement local

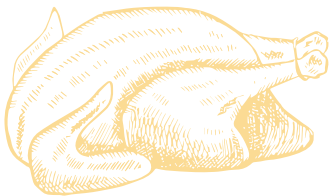


VOUS PORTEREZ LES VALEURS DE CE MIL :

- Proximité
- Exemplarité
- Partage de la valeur ajoutée
- Réduction de l'impact environnemental
- Confiance et transparence

ET BENEFCIEREZ DE :

- Flux clients
- Garantie de qualité
- Offres de services mutualisés



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER VIA :
formulaire.demarches.g-ny.eu/contact-mil/